

## Conditions Générales de Vente des Prestations de Formation

### Prestations vendues

Les actions de formation dispensées par Eurolangues France rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés et du niveau des compétences langagières de départ, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

### Objet et champ d'application

Suite à la commande d'une formation, le client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document .

### Modalités d'inscription

Pour être prise en compte par Eurolangues France toute formation doit faire l'objet d'un devis approuvé et signé par le Client.

### Documents contractuels

Eurolangues France fait parvenir au client en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Eurolangues France s'engage à retourner dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Le contrat prend effet à réception de ce document.

### Prix, facturation et règlement

Les prestations de formation sont facturées au prix en vigueur au moment de la confirmation de la commande de formation. La liste des prix ainsi que les conditions préférentielles peuvent être communiquées sur demande du Client. Eurolangues France étant exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4° du code général des impôts nos tarifs sont indiqués en prix net à payer. Toute formation commencée est due en totalité. L'acceptation de

l'organisme de formation Eurolangues France étant conditionnée par le règlement intégral de la facture avant le début de la prestation, Eurolangues France se réserve expressément le droit de ne pas délivrer la prestation au client tant que la totalité de la prestation n'aura pas été réglée dans les conditions prévues ci-dessous. Les factures sont payables à l'ordre de Eurolangues France à réception de facture avant le début de la prestation. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les huit jours, Eurolangues France se réserve le droit de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

### En cas de prise en charge de la prestation par l'organisme Paritaire Collecteur Agréé.

Après validation, l'OPCO envoie à Eurolangues France l'accord de prise en charge avant le début de la formation, En fin de formation, la facturation est alors adressée à l'OPCO selon les termes de prise en charge.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, Eurolangues France se réserve le droit de refacturer le coût de la formation au client. Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client. En cas d'absence partielle du stagiaire, seules les heures suivies seront facturées à l'OPCO

### Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

## Conditions Générales de Vente des Prestations de Formation

### Nullité d'une clause

Le fait que Eurolangues France ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

### Condition d'annulation et de report d'une action de formation

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

Si une annulation intervient avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 12 mois à compter de la date de la commande, la totalité du règlement du client sera portée au crédit du client sous forme d'avoir imputable sur une formation future. Si aucun report n'a été effectuée dans un délai de 12 mois le règlement restera acquis à Eurolangues France à titre d'indemnité forfaitaire.

Si une annulation intervient pendant la formation, le règlement reste acquis à Eurolangues France à titre d'indemnité forfaitaire.

En cas de subrogation, le client s'engage à payer les montants non pris en charge par L'OPCA.

### Conditions d'annulation et de report d'une séance de formation

Le client peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient au moins 48 heures ouvrés avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par courriel à l'adresse [contact@eurolanguesfrance.com](mailto:contact@eurolanguesfrance.com). La séance sera ensuite reportée selon les disponibilités du formateur et de l'apprenant sans dédommagement ni pénalité due au client.

### Informatique et libertés

Toutes informations de quelque nature qu'elle soit divulguées entre les parties à l'occasion de la prestation, restent la propriété exclusive de la partie qui les divulgue. La Partie qui les reçoit n'en fera usage que dans le cadre de la prestation. La partie recevant l'information s'engage à tenir ces informations comme strictement confidentielle

Dans l'hypothèse où le Client consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le Client doit adresser toute demande écrite à l'adresse du siège social de Eurolangues France.

### Compétence / contestation / loi applicable

En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, Eurolangues France et le Client conviennent expressément que le Tribunal de Commerce de Vannes sera le seul compétent. Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à la loi française.

### Election de domicile

L'élection de domicile est faite par Eurolangues France à son siège sociale au 10 rue du Dr Audic, Centre du Ténénio, 56000 Vannes.

•